

Nouveautés carte VAC LFMV depuis le 07/10/2021

Procédures et consignes particulières

Sauf autorisation ou instructions particulières, l'entrée et la sortie de la CTR doivent s'effectuer par les points de compte-rendus obligatoires.

APPROCHE A VUE Visual approach

Ouvert à la CAP
Public air traffic
07 OCT 21

AVIGNON CAUMONT AD 2 LFMV APP 01

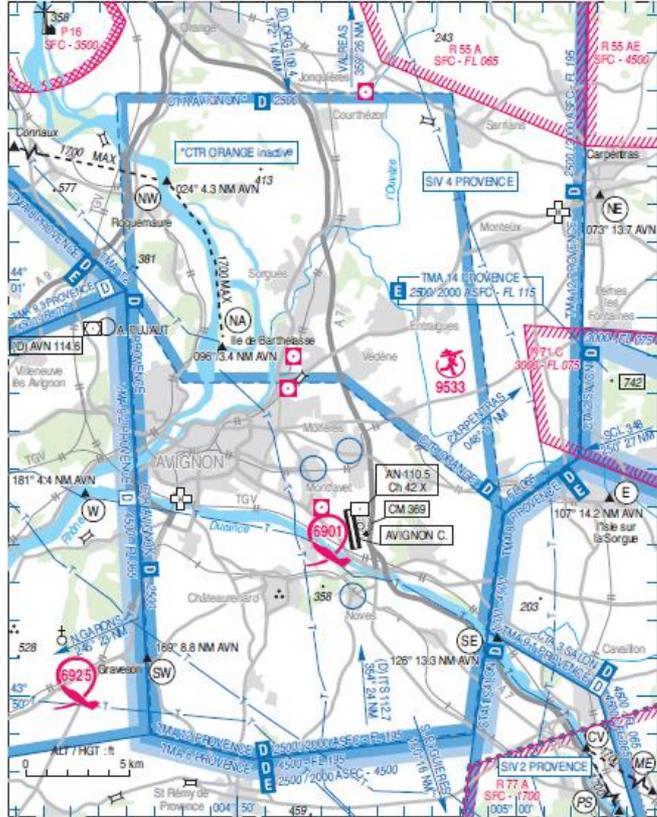
ALT AD : 124 (5 hPa)
LAT : 43 54 24 N
LONG : 004 54 07 E

LFMV
VAR : 2° E (20)



ATIS : 120.830 ☎ 04 90 84 32 84
APP : PROVENCE Approche/Approach 132.300 - 124.350
ORANGE Approche/Approach 118.925
TWR : 122.600 - Absence ATIS : AIA (122.600) FR seulement/only.
GND (SOL) : 121.755

STAP : O/R - Absence ATIS 122.600
☎ 04 90 84 32 96 Voir/See TXT



AD 2 LFMV TXT 01
07 OCT 2021

AIP FRANCE

AVIGNON CAUMONT

Consignes particulières / Special instructions

Conditions d'utilisation de l'AD

AD interdit au planeurs.
AD réservé aux aéronefs munis de radio.
Piste non revêtue et bande ULM utilisables sur PPR TWR uniquement.
Piste non revêtue, bande ULM et TWY non revêtus utilisables de jour uniquement et en VMC.
ATT et/ou DEC simultanés sur piste revêtue et piste non revêtue interdit.
Pour les ACFT de plus de 30 t demi-tour obligatoire sur les raquettes.

Dangers à la navigation aérienne

Importante activité de parachutages, verticale l'aérodrome d'AVIGNON PUJAUT connue de PROVENCE APP et AVIGNON TWR.
Activité vélole aux abords des aérodromes d'AVIGNON PUJAUT et MAZET DE ROMANIN.
En approche pistes 35, par temps ensoleillé, en fin d'après-midi, entre mars et septembre, la présence de panneaux photovoltaïques sur les ornements du parking du terminal à l'ouest de la piste, est susceptible d'entraîner un éblouissement.

Procédures et consignes particulières

Sauf autorisation ou instructions particulières, l'entrée et la sortie de la CTR doivent s'effectuer par les points de compte-rendus obligatoires.

Procédures de départ

Présence d'un obstacle massif (ligne TGV) au décollage QFU 167 à 2200 m du lâcher des trains, ALT 157 ft.

Procédures de moindre bruit

Dans la mesure du possible éviter le survol de Caumont sur Durance, Châteauneuf de Gadagne, Monières, Montlavet et Noves.

DEC QFU 347

Pour les départs vers l'Ouest : ne pas virer avant une altitude de 1000 AMSL ou la voie ferrée (sauf instruction contraire du CTL). Privilégier un virage à droite suivi d'un report vertical au-dessus du circuit.
Alignement recommandé pour les avions légers via le point d'attente Alpha.
Alignement pour les hélicoptères lourds via les points d'attente Charlie ou Bravo.

Arrivées de l'Ouest au QFU 167

Passage vertical TWR pour effectuer un circuit à l'Est (sauf clearance du contrôle).

Circuits à l'Ouest

Sur clearance du contrôle uniquement.

AD operating conditions

AD prohibited to gliders.
AD reserved for radio-equipped ACFT.
Unpaved RWY and ULM strip available on PPR from TWR only.
Unpaved RWY, ULM strip and unpaved TWY available daytime and VMC only.
Simultaneous LDG and/or TKOF on paved and unpaved RWY prohibited.
For ACFT over 30 t half-turn on turnaround areas is compulsory.

Air navigation hazards

Heavy parachuting activity overhead AVIGNON PUJAUT AD known on PROVENCE APP and AVIGNON TWR.
Glider activity nearby AVIGNON PUJAUT and MAZET DE ROMANIN ADs.
On approach RWY 35, by sunny weather, at the end of the afternoon, between march and september, the presence of photovoltaic panels on the shaderoofs of the parking of the terminal located west of the RWY, might cause a glare.

Procedures and special instructions

Except special clearance or instructions, entry in and exit out of the CTR must be carried out by the compulsory reporting points.

Departure procedures

Presence of a bulky obstacle (TGV High-speed train line) after TKOF QFU 167, 2200 m after brakes release, ALT 157 ft.

Noise abatement procedure

If possible avoid overflying Caumont sur Durance, Châteauneuf de Gadagne, Monières, Montlavet and Noves.

TKOF QFU 347

For Westbound departures : do not turn below 1000 AMSL or before railway (unless otherwise instructed by ATC). Prefer a right turn followed by a vertical shift over the circuit.
Line-up required for light ACFT via holding point Alpha. Line-up for heavy helicopters via holding points Charlie or Bravo.

Arrival from West QFU 167

Fly overhead TWR to perform a circuit to the East (unless otherwise instructed by ATC).

West circuit

On ATC clearance only.

Sauf autorisation ou instructions particulières, l'entrée et la sortie de la CTR doivent s'effectuer par les points de comptes-rendus obligatoires :

Cela signifie qu'un contact radio doit avoir été établi entre pilote et contrôleur pour déroger à cette obligation.

Subdivision Qualité de service et sécurité Marseille Provence
En conformité avec le SIA le
04/01/2022

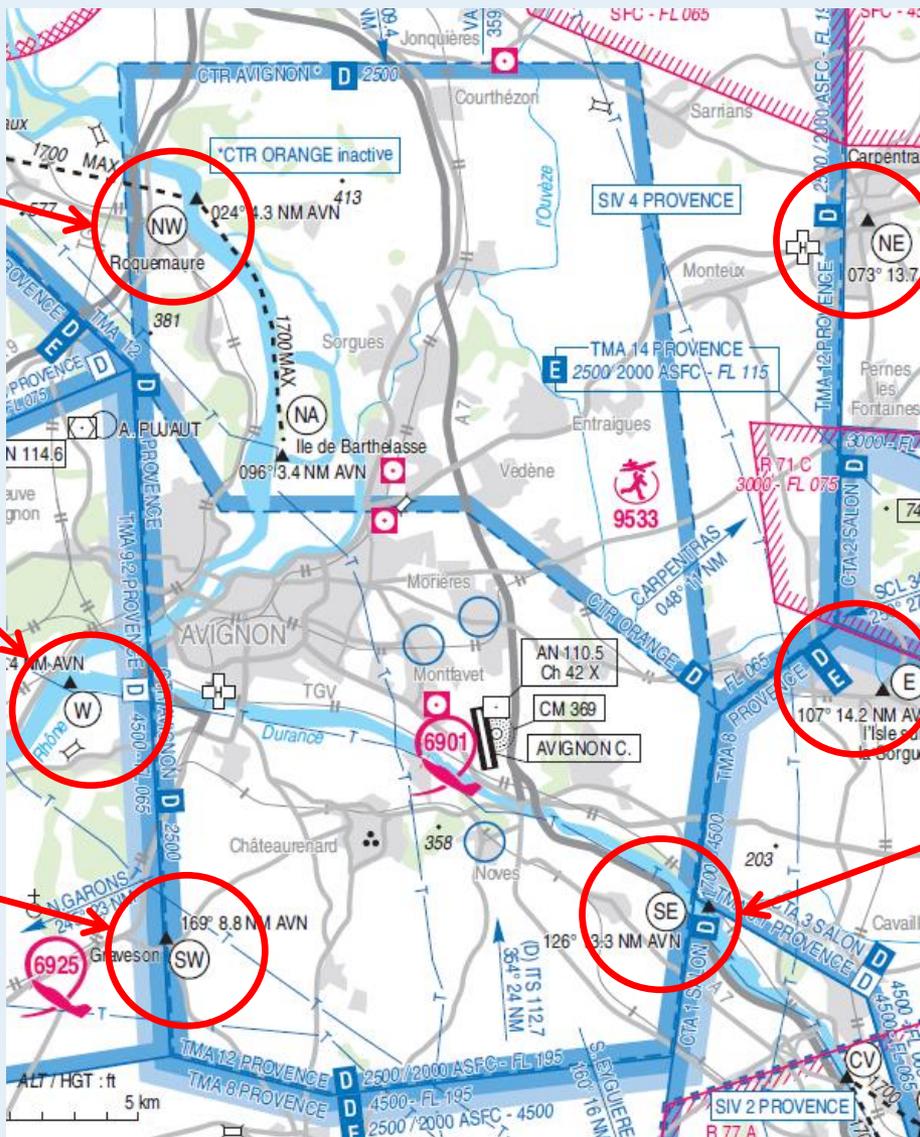
Pour rappel, la pénétration d'une CTR de classe D nécessite l'obtention d'une clairance

**FREQUENCE
TOUR LFMV :
122,6 MHz**

**NW :
Roquemaure**

**W : Confluent
Rhône-Durance**

SW : Graveson



NE : Carpentras

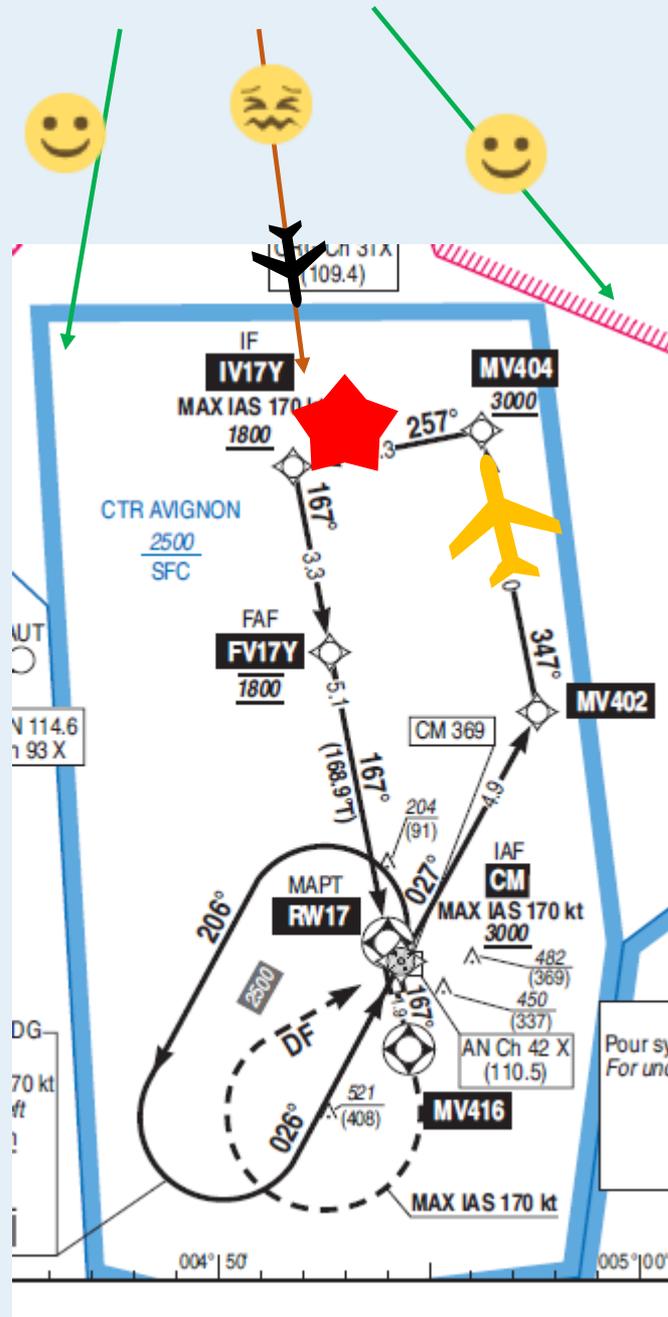
**E : L'Isle sur La
Sorgue**

**SE : Sablière-
usine bordure
Nord de
Durance**

*Subdivision Qualité de service
et sécurité Marseille Provence
En conformité avec le SIA le
04/01/2022*

Mais ...

Pourquoi cette nouveauté ?



Les trajectoires d'arrivées en directe vers le terrain par le Nord ou le sud sont conflictuelles avec les procédures d'approche IFR comme le montre l'exemple de la procédure RNP Y pour la piste 17 ci-contre.

Subdivision Qualité de service
et sécurité Marseille Provence
En conformité avec le SIA le
04/01/2022